

AVANT PROPOS.

LES Questions et Réponses sur le
Droit Civil du Bas-Canada que j'ai im-
primées en 1819 et réimprimées aux Editions
en Droit ne contenant à-peu-près que la
moitié de ce qu'il faut savoir pour
passer à l'examen, j'ai cru devoir leur
donner aussi des Questions et des Réponses
sur le Droit Criminel, afin de compléter
mon dessein et assurer leur admission au
Barreau.

Je déclare que je n'ai pas plus de
intention dans ce second ouvrage que
dans le premier, et que mon but est
seulement le même.